



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'AGENT D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS  
DE L'ÉTAT  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2010**

**Branche « Routes – Bases aériennes »**

**Avis de recrutement**

VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat et au corps des Chefs d'équipe d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat, et notamment son article 19,

**VU l'arrêté du 25/05/2010 autorisant au titre de l'année 2010 le recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat et fixant le nombre de postes offerts publié au journal officiel du 03/06/2010,**

## **Service recruteur**

Le service où les emplois sont à pourvoir est la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée dont le siège est situé à Marseille.

La Direction interdépartementale des routes est un service déconcentré du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, créé par le décret 2006-304 du 16 mars 2006. Ce service assure l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier national de l'Etat, missions qui étaient jusqu'alors dévolues aux directions départementales de l'équipement.

## **Présentation du corps des agents d'exploitation**

- Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat sont des fonctionnaires de l'Etat, affectés au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales) et sont chargés de l'exécution de tous travaux d'exploitation et d'entretien de ces routes.
- Ils assurent également la surveillance du réseau : patrimoine, viabilité et sécurité. Ils sont chargés de l'exploitation de la route (intervention sur accident, mise en place de déviation, ...), de l'entretien courant des chaussées, des dépendances (fauchage notamment), du service hivernal (salage et déneigement des routes).
- Ils peuvent être appelés, en raison des nécessités, à exécuter, en dehors de leur horaire normal de travail, un service de jour, de nuit, les dimanches et jours fériés.

## **Nombre de postes à pourvoir**

Le nombre de postes à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée est de 2.

Ces postes sont à pourvoir dans le :

### **District Alpes du Sud :**

- centre d'entretien et d'intervention de Saint-André les Alpes / point d'appui Les Scaffarels (département 04)

1 poste

- centre d'entretien et d'intervention de L'Argentière la Bessée (département 05)

1 poste

## **Date prévue du recrutement**

La date prévue du recrutement sera au plus tard le 31/12/2010

## **Nature du contrat :**

CDI 35 h, des astreintes à assurer et possibilité d'heures supplémentaires

Stage minimum d'un an



## **Contenu des postes**

Le poste consiste à :

- participer à l'exploitation de la route (surveillance générale du réseau, service hivernal, service estival, ...);
- exécuter divers travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et leurs dépendances pour le compte de l'Etat ;
- participer aux interventions d'urgence et de sécurité ;
- participer à l'information des usagers ;
- poser des signalisations permanentes et temporaires ;

L'activité s'exerce la plupart du temps en plein air. Cette activité s'exerce majoritairement en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe d'exploitation.

Les missions décrites ci-dessus sont soumises à des astreintes, voire à du travail de nuit, et à du travail en horaires décalés et hors jours ouvrables.

## **Rémunération**

Le traitement mensuel d'un agent d'exploitation des TPE en début de carrière est de 1345,33 € brut auquel s'ajoutent les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et une prime technique, des indemnités de sujétions horaires et une gratification de services.

## **Modalités de candidature**

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

### **1) une lettre de candidature et de motivation**

La lettre de motivation manuscrite doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions d'agent d'exploitation. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique.

### **2) les coordonnées postales, téléphoniques, électroniques**

### **3) un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés**

Le curriculum vitae doit faire apparaître la formation initiale et continue suivie par le candidat ainsi que ses expériences professionnelles.

### **4) l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire (précisez lesquels et fournir impérativement une copie) et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, précisez lesquels et fournir impérativement une copie)**

### **5) la localisation géographique du poste choisi.**

Le dossiers accompagnés des pièces justificatives éventuelles devront être exclusivement :

- soit envoyés par la poste pour parvenir au plus tard **le 31 août 2010 à 15h30**.
- soit déposés directement à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **31 août 2010 à 15h30**.

### **Adresse d'envoi ou de dépôt du dossier :**

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne  
Secrétariat général / Gestion Emplois et Compétences  
A l'attention de Antonia COLOMBO  
16 rue Bernard du Bois  
13001 Marseille  
téléphone 04 91 28 54 69



**Tout dossier déposé après le 31 août 2010 à 15h30 ou parvenant à la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée après cette date sera refusé.**

### **Modalités de sélection des dossiers**

Les dossiers transmis sont tous examinés par la commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission établit par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer l'entretien. Cette liste peut comporter, lorsque le nombre de candidats le permet, au moins autant de noms que le triple du nombre d'emplois offerts.

### **Modalités de déroulement de l'entretien**

L'entretien aura lieu sauf modifications éventuelles à la Direction Interdépartementale des Routes – District des Alpes du Sud à GAP à partir du **24 septembre 2010**.

Cet entretien portera sur les expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi offert.

Il se déroulera sur vingt minutes pendant lesquelles la commission vérifiera l'aptitude du candidat à accomplir les missions qui lui seront confiées.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité, avec photographie, et de leur convocation qu'ils devront présenter à toute réquisition, sous peine d'exclusion.

### **Modalités de déroulement du test pratique**

Le test aura lieu sauf modifications éventuelles à la Direction Interdépartementale des Routes – district des Alpes du Sud à GAP le **08 octobre 2010**.

Ce test, d'une durée d'une heure maximum, portera sur une mise en situation simple de travail, le cas échéant en équipe, susceptible d'être confié à un agent d'exploitation des TPE, qui permettra aux membres de la commission d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à faire face aux différentes situations, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

### **Nomination des candidats**

A l'issue de cette troisième phase, les candidats seront classés pour chaque centre par ordre de mérite établi par la commission et les postes seront proposés aux candidats en fonction du classement. Les lauréats accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils seront titularisés, dans la mesure où la période de stage aura donné satisfaction.

Les postes à pourvoir sont disponibles immédiatement sous réserve de la disponibilité des candidats retenus et au plus tard le **31 décembre 2010**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Antonia COLOMBO  
Responsable Gestion emploi et compétence de la DIR Méditerranée  
Tel : 04 91 28 54 69

Jacqueline CILPA  
Responsable du pôle des personnels d'exploitation de la DIR Méditerranée  
Tel : 04 91 28 42 22

Yasmina BENDAIF  
Gestionnaire du pôle des personnels d'exploitation de la DIR Méditerranée  
Tel : 04 91 28 43 80

